

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon qui aura lieu le 11 février 2019 à 19 h 30, à la Mairie située au 750 rue principale, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### 440, rue Principale – lot # 5 658 821

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement d'une installation d'élevage dérogatoire protégée par droit acquis, sans aucune charge d'odeur supplémentaire, sur le lot # 5 658 821, et ceci, à l'égard de l'article 10.6 du règlement de zonage numéro 68.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur les présentes demandes.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon,  
ce 25<sup>ème</sup> jour de janvier  
de l'an deux-mille-dix-neuf.

Francine Rainville  
Directrice générale et secrétaire trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 25 janvier 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019.



Francine Rainville, Directrice générale et secrétaire trésorière